



Numéro 107
23 Aout 2017



Evaluer sa structure de sol

Gestion des adventices durant l'interculture

Implantation colza

Problématique limaces

Conseil collectif rédigé à partir de notre réseau d'observations en parcelles du début de semaine ainsi que les observations du BSV n° 30 du 22 août 2017. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du nord du département de Seine-et-Marne. Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le Guide Culture Info.plaine - Interventions d'automne. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Document rédigé par :

Sébastien PIAUD
01 64 79 30 92 / 06 07 18 17 66
Louise VAN CRANENBROECK
01 64 79 30 75 / 07 79 99 53 40

**Pôle Agronomie
et Environnement**

418 Rue Aristide Briand
77350 LE MEE-SUR-SEINE
Tél. : 01 64 79 30 65
Fax : 01 64 37 17 08

www.ile-de-france.chambagri.fr

Avec le soutien financier de :



Avec la contribution financière
du conseil d'allocation agricole,
rattachement agricole et rural

OPE.COS.ENR15 28/09/16

AGROMETEO

Suite à des pluies très importantes (de 30 à 100 mm !), le sol est souvent gorgé d'eau. Le temps ensoleillé et chaud annoncé cette semaine (entre 24 et 28° C) est propice pour les semis de colza si la terre est suffisamment ressuyée et à la bonne efficacité des désherbants. Le reste des cultures et intercultures profitent de ces conditions poussantes.

EVALUER SA STRUCTURE DE SOL

Avant de travailler son sol, il est important de connaître l'état de sa structure. Le sol est-il compacté ? Y a-t-il une semelle de labour ? La paille enfouie les années précédentes s'est-elle décomposée ? Ces observations sont de bons indicateurs des besoins de votre sol et des problèmes que pourraient rencontrer votre culture suivante.



(Source : Arvalis)

Plusieurs tests existent pour évaluer la structure d'un sol (test bêche, profil cultural ou mini profil 3D et la fosse pédologique).

Le test à la bêche est un mini-profil. Une bêche de drainage avec une lame de 45 cm est l'idéal. Le test permet de regarder la stratification du sol (humus, semelle de labour...) et d'évaluer le type d'agrégats (grumeaux-bon, friable-passable ou fragmenté-compacté). Selon votre observation, vous pouvez déterminer si un travail du sol est nécessaire et les améliorations éventuelles à apporter. Il permet aussi d'évaluer l'humidité du sol avant de le travailler. La méthode du profil cultural ou mini-profil 3D permet l'observation d'un bloc à l'aide d'un chargeur télescopique équipé de fourches. Pour plus d'informations sur le profil de sol nous vous conseillons le [Guide méthodologique du mini profil 3D](#) par AgroTransfert et Sol D'phy.

GESTION des ADVENTICES EN INTERCULTURE

➤ Déchaumage

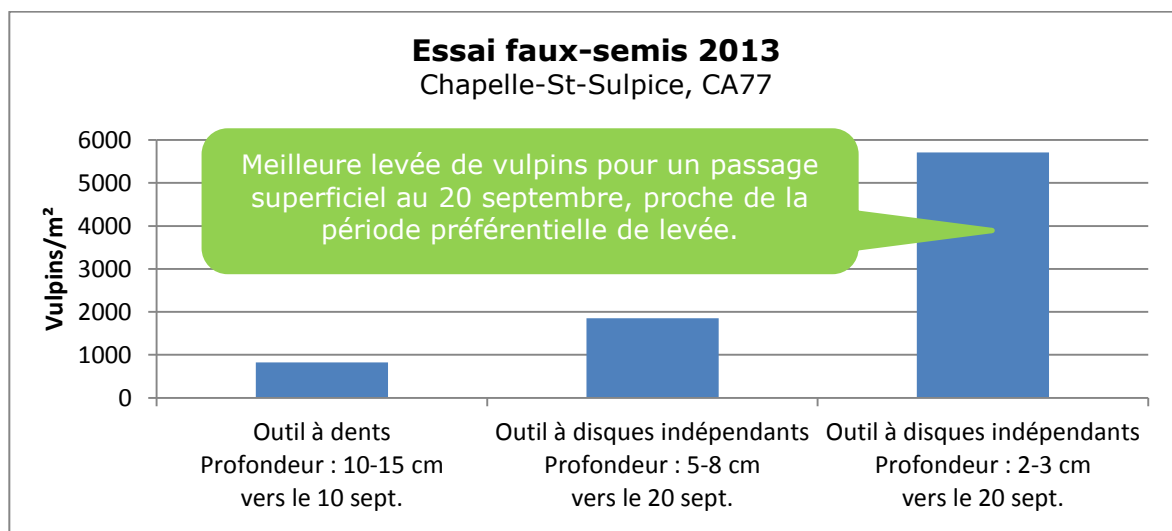
Le déchaumage juste après la récolte a pour effet de stimuler la décomposition des résidus de paille, de détruire les mauvaises herbes et de faciliter la préparation du lit de semences. Pour que les outils de déchaumage fonctionnent bien, le sol ne doit pas être desséché.

Pour détruire des vivaces (chiendent, chardon, liseron...) il est conseillé de réaliser plusieurs passages avec un outil à dents couplé à une lutte chimique. Profitez des périodes estivales pour exposer les rhizomes au dessèchement. Attention à ne pas utiliser d'outils à disques qui risquent de démultiplier les rhizomes.

▲ Faux-semis

Le faux semis est un levier agronomique de désherbage. Il s'agit de provoquer la germination des graines de surfaces (2 à 5 cm) pour pouvoir les détruire mécaniquement avant l'implantation de la culture suivante. Plusieurs faux-semis peuvent être nécessaires selon le stock de graines d'adventices présentes. Profitez d'une bonne humidité du sol et éventuellement de rappuyer pour favoriser les levées. Attention, 3 semaines avant le semis et lors du semis, à ne pas travailler le sol plus profondément que pendant le faux-semis, au risque de remonter des graines viables.

La période des faux semis est très importante selon les adventices que vous visez. Le vulpin et le ray-grass peuvent rester en dormance jusque mi-septembre. Un faux semis ne sera donc optimal qu'à partir de fin septembre - début octobre comme le démontre le tableau ci-dessous.



(Source : CA77, Guide Culture Intervention d'automne 2017)

Ce tableau ci-dessous indique les périodes de levée par adventices :

En vert période de levée de quelques adventices après une récolte d'été

	Sitôt la moisson	Début septembre	Fin sept. / début oct.	Fin octobre
Repousses de céréales	■	■	■	■
Repousses de colza	■	■	■	■
Brôme stérile	■	■	■	■
Autres brômes	■	■	■	■
Ray-grass	■	■	■	■
Géranium	■	■	■	■
Vulpin	■	■	■	■
Gaillet gratteron	■	■	■	■
Agrostis	■	■	■	■
Matricaires	■	■	■	■
Véronique	■	■	■	■
Pensées	■	■	■	■

(Source : Arvalis)

➤ Désherbage chimique

➤ Dose d'utilisation

	Adventices visées	Dose de glyphosate* (g/ha)	Association glyphosate* + 2,4D** (g/ha)	
			Glyphosate*	2,4D**
Annuelles	Repousses de céréales (début montaison)	360-720	-	-
	Repousses de colza (3-4 feuilles)	360	-	-
	Repousses de colza (début élongation)	900	720	600
	Graminées annuelles	360-720	-	-
	Dicotylédones annuelles	540-720	-	-
	Géranium	-	720	840
	Chénopode (15 cm)	900	540	600
	Moutarde, phacélie, radis (développé)	1 080	720	600
Vivaces	Chardon (boutons floraux)	1 080	720	840
	Laiteron	1 080	900	840
	Liseron (floraison)	2 160	1 440	840
	Chiendent (floraison)	1 080	-	-
	Rumex	1 080	720	600

*Ex. de glyphosate : ROUNDUP, BUGGY 360 POWER

**Ex. de 2,4 D : CHARDOL 600

➤ Comment et quand intervenir ?

Quelle que soit la spécialité à base de glyphosate, il est conseillé de corriger la dureté de l'eau avec du sulfate d'ammonium qui renforce l'efficacité du produit. Le bas volume permet également d'améliorer l'efficacité du glyphosate sensible à la dureté de l'eau.

Sur vivaces, privilégiez les applications sur plantes développées. L'objectif est d'intervenir au moment où la sève redescend vers le rhizome et ainsi permettre une destruction des organes végétatifs :

- sur chardons, traitez courant septembre lorsque les plantes sont au stade « boutons accolés », la plante fait alors 15 à 20 cm de haut,
- sur liserons, traitez sur tiges > à 20 cm si possible à floraison.

ATTENTION : certaines cultures présentent une sensibilité au 2,4D qui nécessite de respecter un délai avant l'implantation.

Cultures	Délai avant implantation
Colza, cultures légumières, CIPAN légumineuses, CIPAN crucifères	Ne pas utiliser du 2,4D avant ces cultures
Pomme de terre, tournesol	2 mois
Betterave, féverole, lin, luzerne, pois	1 mois
Maïs	15 jours
Céréales à paille, CIPAN graminées	7 jours

Conditions d'utilisation : intervenir tôt le matin avec une hygrométrie supérieure à 70 %, absence de vent et des températures comprises entre 15 et 25° C. Délai avant la pluie : 1 h à 6 h selon les produits.



RETRAIT de SPECIALITES à BASE de GLYPHOSATE

La commission européenne a publié le 29 juin dernier (JOUE du 30/06/2016) un règlement d'exécution concernant la prolongation de la période d'approbation de la substance active glyphosate (arrivée à terme le 30/06/2016) jusqu'au 31 décembre 2017.

Cette prolongation est néanmoins assortie de certaines restrictions comme une interdiction de certains adjuvants du glyphosate et des règles pour limiter son utilisation dans des endroits comme les parcs et les jardins publics.

En France, l'ANSES vient de procéder au retrait de 126 produits (sur environ 600 spécialités contenant du glyphosate) associant la substance active glyphosate au co-formulant POE-Tallowamine suite au réexamen des autorisations de mise sur le marché de ces produits, avec une date limite pour l'utilisation au 31 décembre 2016 pour les usages amateurs, et au 31 décembre 2017 pour les usages agricoles. La liste des produits faisant l'objet d'un retrait peut être téléchargée [en cliquant ici](#).

COLZA

▲ Travail du sol avant implantation

Les orages de la semaine dernière ont permis d'humidifier les sols limoneux et argileux en profondeur. Cette humidité devrait permettre une germination et une levée rapide des colzas ainsi qu'une bonne efficacité des herbicides.

Cependant, il reste la question de la qualité du lit d'implantation, car si l'humidité a du bon pour la germination, elle reste gênante pour certains travaux du sol. Notre conseil reste de faire un mini-profil pour observer l'état de votre structure, notamment sur des anté-précédents betteraves non labourés.

Concrètement, sur les **sols argileux** lourds potentiellement humides, le travail profond est à proscrire : le risque est de remonter des mottes humides compactées qu'il sera difficile de réaffiner par la suite. Il est recommandé de ne pas travailler le sol à l'approche du semis afin de ne pas dessécher le lit de semences. Si vous le pouvez, évitez le labour et préférez un travail superficiel précoce.

Sur les **sols limoneux** préférez le travail superficiel sur sol ressuyé afin d'éviter les phénomènes de compaction. Attention à ne pas produire trop de terre fine sujette à la battance en cas d'orages. Au moment du semis, il est souvent judicieux de rappuyer légèrement les semis afin de favoriser le contact sol/ graine et de réduire la taille des interstices, abris des limaces.

Sur **sols sableux et plus superficiels** qui sont généralement moins humides, le travail profond est possible, évidemment selon la charge en cailloux. Sur ces sols plus souples et moins sensibles à la prise en masse, il n'est pas nécessaire d'affiner outre mesure.

Quelques soit le type de sol, s'il y a un risque de battance ou de mauvaise structure de lit de semences avec potentiellement une problématique limaces, il est important de ne pas semer trop creux, étant donné que l'accès à la fraîcheur ne semble pas être la problématique de cette année. Semez entre 1 et 2 cm de profondeur semble opportun.

▲ Rappel Limaces

Les 2 principales espèces de limaces nuisibles (limace grise et limace noire) atteignent leur maturité entre juillet et septembre, pour pondre en octobre-novembre. C'est durant la phase reproductive qu'elles sont le plus actives. Les facteurs favorables aux limaces sont la météo pluvieuse durant les semis et la levée, les sols argileux, les cultures appétentes (colza, céréales, fourrages), les sols motteux et les semis directs ou sous couvert.

Pour lutter contre les limaces, il est important en premier lieu d'éviter les environnements qui leur sont propices (les mottes et les surfaces de résidus grossiers). Il existe aujourd'hui 2 familles de produits de lutte chimique : le phosphate ferrique et le métaldéhyde.

Produits homologués :

Spécialités commerciales	Composition	Dose homologuée			Nombre d'applications ou quantité maxi/ha/an
		En plein		En incorporé (kg/ha)	
		kg/ha	Granulés /m ²		
ALLOWIN QUATRO ⁽¹⁾	4 % Métaldéhyde	5	32 à 40	4	4 appli. (à 5 jours d'intervalle mini) 17,5 kg
CARAKOL / HELITOX QDX	5 % Métaldéhyde	5 à 7	26 à 36	5	-
XENON PRO ⁽¹⁾	4 % Métaldéhyde	5	30	4	4 appli. (à 5 jours d'intervalle mini) 17,5 kg
SLUXX HP ⁽²⁾	3 % Phosphate ferrique	5 à 7	47 à 66	3,5 kg/q	4
IRONMAX PRO ⁽²⁾	3 % Phosphate ferrique	5 à 7	30 à 42	5 à 7	4

⁽¹⁾ Application autorisée dans les 7 jours avant semis.

⁽²⁾ Utilisable en agriculture biologique.

Le SLUXX permet de préserver une partie de la faune auxiliaire de vos parcelles.

Seuil d'intervention : présence de limaces détectée et dégâts foliaires constatés

Lutte agronomique :



- **Le déchaumage** : le travail du sol sert à perturber les lieux de refuge ainsi qu'à détruire une partie des individus et des œufs (particulièrement l'été par temps sec).
- **Le labour** permet d'enfouir les limaces en profondeur et de retarder l'attaque sur la culture implantée juste après le labour.
- **La qualité du semis** : une structure fine ou, si besoin, un roulage limitent les zones de refuge.
- Privilégiez des **couverts en interculture peu appétants**.

COMPOSITION DES PRODUITS CITES

Produits commerciaux	Matières actives et concentrations
Herbicides	
ROUND UP, BUGGY 360 POWER	Glyphosate 360 g/l
CHARDOL 600	2,4 D 600 g/l
Insecticides	
ALLOWIN QUATRO	4% Métaldéhyde
CARAKOL / HELITOX QDX	5% Métaldéhyde
SLUXX HP	3% Phosphate ferrique
XENON PRO	4% Métaldéhyde



Retrouvez les bulletins info.pl Aine, les BSV de la région ainsi que les guides culture sur notre site Internet.
La Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. **Toute rediffusion et reproduction interdites**

